

AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1628

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 1628 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'ajouter la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » dans la zone H04-472 (Secteur Saint-Grégoire) ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, lors de sa séance du 2 novembre 2020, a adopté le premier projet de règlement numéro 1628 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'ajouter la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) » dans la zone H04-472 (Secteur Saint-Grégoire) ».
2. Ce règlement a pour objet d'ajouter, dans la zone résidentielle H04-472, en plus des usages déjà autorisés, la classe d'usage « habitation multifamiliale (h3) », et ce, afin de permettre la construction de bâtiments multifamiliaux de 3 à 4 étages.
3. La zone H04-472 est située au nord et à l'est du Club de golf Godefroy, au nord du boulevard Bécancour. Elle comprend les adresses portant les numéros 15 à 405 de l'avenue Godefroy et est bornée au nord-est par la rivière Godefroy et au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent.

CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 2 novembre dernier, de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ce premier projet de règlement numéro 1628, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit **au plus tard le 26 novembre 2020**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- **Par courriel :** ist-yves@ville.becancour.qc.ca
- **Par la poste :** **M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière**
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Ce premier projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification de zonage seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville au www.becancour.net sous la rubrique « Citoyens – Avis publics ».

Si vous n'avez pas accès à Internet et pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 11 novembre 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville